



Cercle Pierre Landais

Institutions et politiques publiques
Un nouvel âge d'or pour la Bretagne

Institutions Bretagne réunifiée en France - Ouest

L'atelier Institutions

novembre 2009

L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

*Article I-2 du projet de
Traité de Constitution Européenne*

Projet de traité modificatif, nouvel Article 2 du traité de l'Union européenne, selon les documents approuvés lors de la Conférence intergouvernementale du 18 octobre 2007 à Lisbonne

*Le conseil général de Loire-Atlantique constate que le fort sentiment d'appartenance des habitants de Loire-Atlantique à la Bretagne historique est une réalité
Vœu adopté à l'unanimité moins une voix par le conseil général de Loire-Atlantique du 22 juin
2001*

*Le conseil régional de Bretagne réaffirme son vœu voté en 1997 en faveur de la réunification de la Bretagne
Vœu adopté à l'unanimité par la Région Bretagne le 2 juillet 2001*

Vœux réaffirmés le 28 janvier 2009 à Nantes par la commission mixte associant, depuis 2005, des élus de la Région Bretagne et du Département de Loire-Atlantique, en présence de Patrick Mareschal, président du Conseil général, et de Christian Guyonvarc'h, vice-président du Conseil régional, représentant Jean-Yves Le Drian.



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
PRESENTATION	4
TERRITOIRES ET DEMOGRAPHIES	4
ECONOMIE REGIONALES	6
DEMARCHE.....	6
TAUX DE CROISSANCE.....	7
CREATION D'ENTREPRISE.....	10
CAPACITE A ATTIRER DES CAPITAUX ETRANGERS.....	11
PROSPECTIVE.....	12
IDENTITES REGIONALES	13
CONCLUSION	17



PRESENTATION

Bien que légitime en soi, du fait des vœux des assemblées bretonnes rappelés en introduction, la réunification de la Bretagne s'inscrit néanmoins dans le contexte de la reconfiguration générale de l'ouest de la France en termes de régions. Ce document étudie donc la réunification de la Bretagne dans le cadre des régions de l'ouest de la France, que nous nommerons dans la suite du document sous le vocable de « *France-ouest* »¹. Il reprend la proposition de l'association *Bretagne Réunie* quant à la transformation actuelle des 6 régions de l'ouest en quatre régions plus facilement lisibles.

La démarche consiste à évaluer l'intérêt économique de cette transformation, en considérant ce qu'elle aurait apporté pendant la dernière décennie si elle avait été mise en oeuvre dix ans plus tôt. La méthode reprend celle qui a été développée par le cabinet *Ineum Consulting* pour l'étude de la réunification de la Normandie de 2008², en l'étendant à France-ouest dont la Bretagne réunie.

Les aspects économiques ne peuvent justifier à eux seuls cette réorganisation : le document explore également ses bénéfices en termes d'identités régionales dans France-ouest.

TERRITOIRES ET DEMOGRAPHIES

Les 6 régions actuelles de France-Ouest présentent les grandes caractéristiques suivantes en termes de superficie et démographie, nombre d'arrondissements et cantons, ainsi qu'en termes de députés et sénateurs :

¹ Est utilisé dans ce document le terme « France-ouest », signifiant l'ouest de la France paraissant bien préférable à « Ouest » seul, ou encore « Grand-ouest ». On est toujours à l'ouest de quelque part, et on est même toujours à l'est de ce même quelque part, si on est prêt à faire le tour de la terre...

² EDATER, INEUM CONSULTING, Évaluation des effets d'une fusion de la région Haute-Normandie et de la région Basse-Normandie, Rapport remis au Conseil Régional de Haute-Normandie, janvier 2008, 210 p : http://www.territoires-haute-normandie.net/iso_album/rapport_fusion_normandies.pdf.



	S	P1999	Ar	Ca	Co	P2006	d	D	S
Bretagne	27 208	2 906	15	201	1 270	3 194	117	26	14
22 Côtes-d'Armor	6 878	542	4	52	373	592	86	5	3
29 Finistère	6 733	852	4	54	283	913	136	8	4
35 Ille-et-Vilaine	6 775	868	4	53	353	971	143	7	4
56 Morbihan	6 823	644	3	42	261	718	105	6	3
Centre	39 151	2 440	20	198	1 842	2 591	66	23	15
18 Cher	7 235	314	3	35	290	324	45	3	2
28 Eure-et-Loir	5 880	408	4	29	403	433	74	4	3
36 Indre	6 791	231	4	26	247	241	35	3	2
37 Indre-et-Loire	6 127	554	3	37	277	595	97	5	3
41 Loir-et-Cher	6 343	315	3	30	291	336	53	3	2
45 Loiret	6 775	618	3	41	334	663	98	5	3
Basse-Normandie	17 589	1 422	11	141	1 812	1 500	85	14	8
14 Calvados	5 548	648	4	49	706	687	124	6	3
50 Manche	5 938	481	4	52	601	510	86	5	3
61 Orne	6 103	292	3	40	505	303	50	3	2
Haute-Normandie	12 317	1 780	6	112	1 420	1 851	150	17	9
27 Eure	6 040	541	3	43	675	582	96	5	3
76 Seine-Maritime	6 278	1 239	3	69	745	1 269	202	12	6
Pays de la Loire	32 082	3 222	17	203	1 502	3 553	111	30	16
44 Loire-Atlantique	6 815	1 134	4	59	221	1 268	186	10	5
49 Maine-et-Loire	7 166	733	4	41	363	791	110	7	3
53 Mayenne	5 175	285	3	32	261	309	60	3	2
72 Sarthe	6 206	530	3	40	375	569	92	5	3
85 Vendée	6 720	540	3	31	282	617	92	5	3
Poitou-Charentes	25 810	1 640	14	157	1 462	1 779	69	17	9
16 Charente	5 956	340	3	35	404	360	60	4	2
17 Charente-Maritime	6 864	557	5	51	472	617	90	5	3
79 Sèvres (Deux-)	5 999	344	3	33	305	372	62	4	2
86 Vienne	6 990	399	3	38	281	430	62	4	2
France-Ouest	154 157	13 411	83	1 012	9 308	14 469	94	127	71

Figure 1 - Physionomie des 6 régions actuelles de « France-Ouest »³

Globalement, la réorganisation territoriale consiste à passer de 6 à 4 régions, ce qui peut cependant se dissocier en deux questions séparées :

- La réunification de la Normandie, soit le passage de 2 à 1 région,
- La réorganisation des quatre régions actuelles Bretagne, Centre, Poitou-Charentes et Pays de la Loire, soit le passage de 4 à 3 régions.

La nouvelle configuration en quatre régions, selon la proposition de Pierre-Yves le Rhun, conduit aux nouvelles caractéristiques suivantes :

³ D'après les statistiques de l'INSEE avec S : superficie (km²), P : population (en milliers) 1999 et 2006, d : densité 1999 puis 2006, Ar : nombre d'arrondissements, Ca : nombre de cantons, Co : nombre de communes, D : nombre de députés ou de circonscriptions, S : nombre de sénateurs

	S	P1999	Ar	Ca	Co	P2006	d	D	S
Bretagne	34 023	4 040	19	260	1 491	4 462	131	36	19
22 Côtes-d'Armor	6 878	542	4	52	373	592	86	5	3
29 Finistère	6 733	852	4	54	283	913	136	8	4
35 Ille-et-Vilaine	6 775	868	4	53	353	971	143	7	4
44 Loire-Atlantique	6 815	1 134	4	59	221	1 268	186	10	5
56 Morbihan	6 823	644	3	42	261	718	105	6	3
Normandie	29 907	3 202	17	253	3 232	3 352	112	31	17
14 Calvados	5 548	648	4	49	706	687	124	6	3
27 Eure	6 040	541	3	43	675	582	96	5	3
50 Manche	5 938	481	4	52	601	510	86	5	3
61 Orne	6 103	292	3	40	505	303	50	3	2
76 Seine-Maritime	6 278	1 239	3	69	745	1 269	202	12	6
Poitou	32 529	2 180	17	188	1 744	2 396	74	22	12
16 Charente	5 956	340	3	35	404	360	60	4	2
17 Charente-Maritime	6 864	557	5	51	472	617	90	5	3
79 Sèvres (Deux-)	5 999	344	3	33	305	372	62	4	2
85 Vendée	6 720	540	3	31	282	617	92	5	3
86 Vienne	6 990	399	3	38	281	430	62	4	2
Val-de-Loire	57 698	3 988	30	311	2 841	4 260	74	38	23
18 Cher	7 235	314	3	35	290	324	45	3	2
28 Eure-et-Loir	5 880	408	4	29	403	433	74	4	3
36 Indre	6 791	231	4	26	247	241	35	3	2
37 Indre-et-Loire	6 127	554	3	37	277	595	97	5	3
41 Loir-et-Cher	6 343	315	3	30	291	336	53	3	2
45 Loiret	6 775	618	3	41	334	663	98	5	3
49 Maine-et-Loire	7 166	733	4	41	363	791	110	7	3
53 Mayenne	5 175	285	3	32	261	309	60	3	2
72 Sarthe	6 206	530	3	40	375	569	92	5	3
France-Ouest	154 157	13 411	83	1 012	9 308	14 469	94	127	71

Figure 2 - Physionomie des 4 régions futures de « France-Ouest »

On constate une plus grande homogénéité, avec des populations de l'ordre de 4 000 000 d'habitants (4 millions), sauf pour le Poitou, avec des superficies de l'ordre de 30 000 km², (sauf pour le Centre : la région « Centre »), et, ce que l'on va examiner ci-après, un produit intérieur brut tendant vers les 150 Md€ (milliards d'euros).

ECONOMIE REGIONALES

Démarche

L'évaluation de l'impact de la reconfiguration des régions sur le plan économique réutilise la démarche citée précédemment pour l'étude de la fusion des deux Normandie à la demande des deux conseils régionaux normands. Elle s'appuie en particulier sur les paramètres suivants :



- Le Produit intérieur brut (PIB), qui traduit la richesse économique d'un pays ou une région et dont la variation annuelle représente le taux de croissance,
- Les investissements directs étrangers (IDE), qui traduisent la capacité à attirer des entreprises étrangères,
- Le taux de création d'entreprises.

Taux de croissance

Le rapport sur la réunification de la Normandie produit le graphique suivant qui représente le taux de croissance en fonction de la population. Sur ce graphique est positionné l'ensemble des régions françaises:

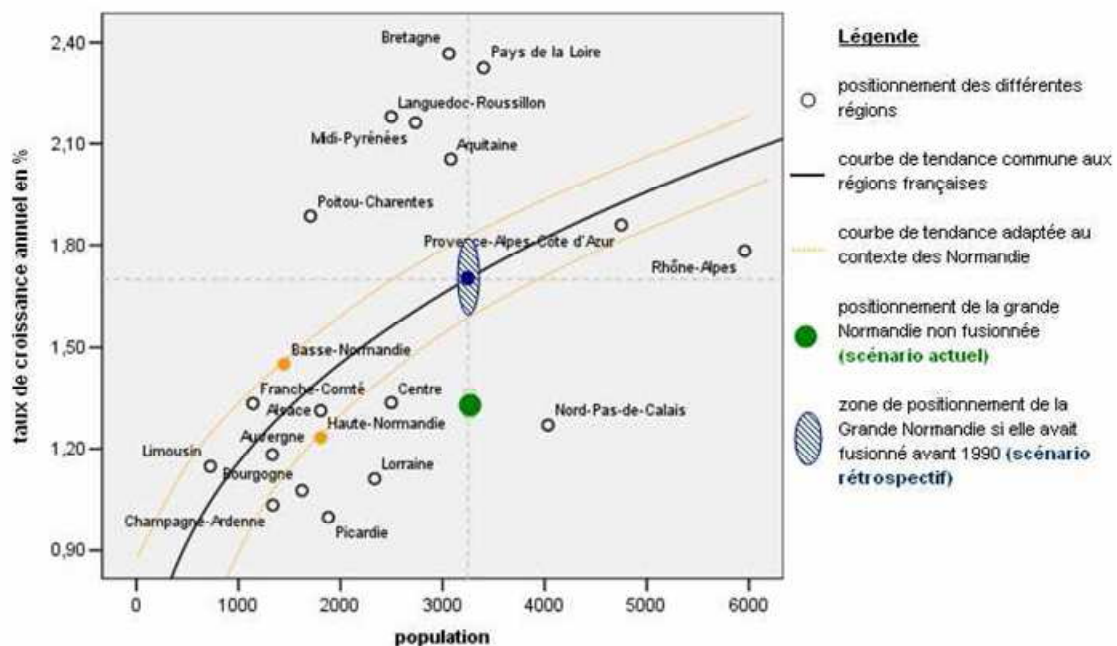


Figure 3 - Impact de la taille de la région sur son dynamisme économique (taux de croissance moyen annuel entre 1990-2005 – en euros constants, base 2005) [d'après Ineum Consulting, op. cit.]

Y sont en particulier représentées les deux régions Normandie actuelles (en jaune), l'ensemble des deux Normandie non réunifiées (en vert) et la Normandie réunifiée (« Grande-Normandie »), si la réunification avait été effective cinq ans auparavant et que l'effet d'une population plus importante avait joué pendant ce temps.

La courbe de régression (ou encore moyenne passant dans le nuage de points) traduit la variation du taux de croissance en fonction de la population. Elle traduit à la fois les économies d'échelles des différentes politiques régionales liées à la population et son « effet de masse » sur l'économie. Sur une période de cinq ans, on observe que la fusion des deux Normandie aurait été de 1,7 % au lieu de 1,3 %, soit 0,4 % de croissance en plus.

La méthode développée pour la réunification de la Normandie peut être étendue à l'ensemble des régions de France-Ouest. Ce qui conduit au graphique suivant, comparable au graphique précédent, avec deux différences :

- la période de référence va de 1997 à 2007 (10 ans), et non plus de 1990 à 2005 (15 ans)

- les PIB sont exprimés en valeur alors que dans l'étude de référence ils sont exprimés en euros constants, ce qui conduit à des taux de croissance plus élevés.

Malgré ces différences, on retrouve l'allure générale du nuage de points et de la courbe de régression :

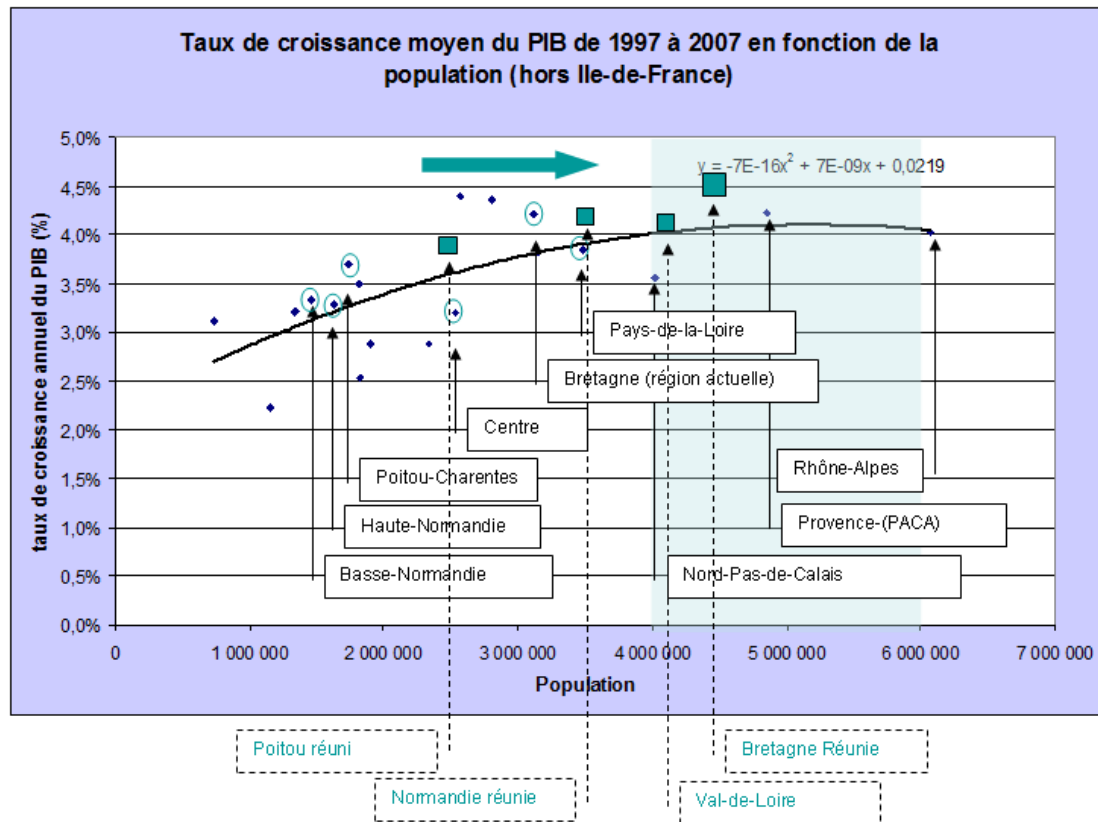


Figure 4 - Evolution du taux de croissance du PIB (années 1997 à 2007) et positionnement des régions redéfinies de France-ouest

On observe aussi qu'il existe une taille optimale pour une région qui se situe entre 4 et 6 millions d'habitants, cet optimal étant atteint dès 4 millions d'habitants. En passant de 3 à 4 millions d'habitants, on passe d'un taux de croissance annuel de 3,86 à 4,06 %, soit 0,2% de plus, par an.

Nombre d'habitants	1 000 000	2 000 000	3 000 000	4 000 000	5 000 000	6 000 000
taux de croissance	2,86%	3,46%	3,86%	4,06%	4,06%	3,86%
différence annuelle		0,6%	0,4%	0,2%	0,0%	-0,2%
différence sur 10 ans		6,2%	4,1%	2,0%	0,0%	-2,0%

Tableau 1 – Taux de croissance en fonction de la population

On peut réévaluer l'évolution des taux de croissance avant et après réorganisation territoriale :

	PIB constatés (en M€)		Taux de crois- sance constaté	Population (01/01/2007)		Taux de croissance réévalué sur la période 2000-2005		PIB 2005 réévalué M€
	2000	2005		Non réuni	réuni	Ecart	Taux	
Bretagne	84 746	108 290	5,0%	3 118 500	4 365 500	0,22%	5,2%	109 427
Normandie	67 397	77 653	2,9%	2 366 500	3 273 000	0,28%	3,2%	78 703
Poitou	42 040	53 239	4,8%	1 734 000	2 338 500	0,25%	5,1%	53 879
Val-de-Loire	82 209	98 771	3,7%	2 529 500	4 158 500	0,38%	4,1%	100 582
France-ouest	276 392	337 953	4,1%	14 135 000	14 135 000	0,28%	4,4%	342 591

Tableau 2 –Evolution de la population et croissance économique

Au bout de 15 ans, le taux de croissance de l'espace France-ouest aurait donc augmenté de 23% et pour la Bretagne seule de 6,64%. Ce résultat peut paraître modeste mais il doit être comparé au déficit des budgets publics et plus particulièrement au premier critère de Maastricht qui limite ces déficits à 3%.

Si on considère qu'un point de PIB (1%) rapporte 0,25% de recettes fiscales, en moins de 15 ans, la simple réorganisation territoriale de France-ouest aurait permis de résorber 1,7 % ($6,64\% \times 0,25 = 1,66\%$) des déficits publics, soit presque la totalité du déficit breton⁴. Cette valeur est à considérer comme un minimum, du fait que plusieurs facteurs, pas seulement l'effet de population, viennent conjointement renforcer le taux de croissance. La simple réunification de la Bretagne serait donc génératrice de suffisamment d'économies et d'effet d'échelles que pour rééquilibrer ses finances publiques.

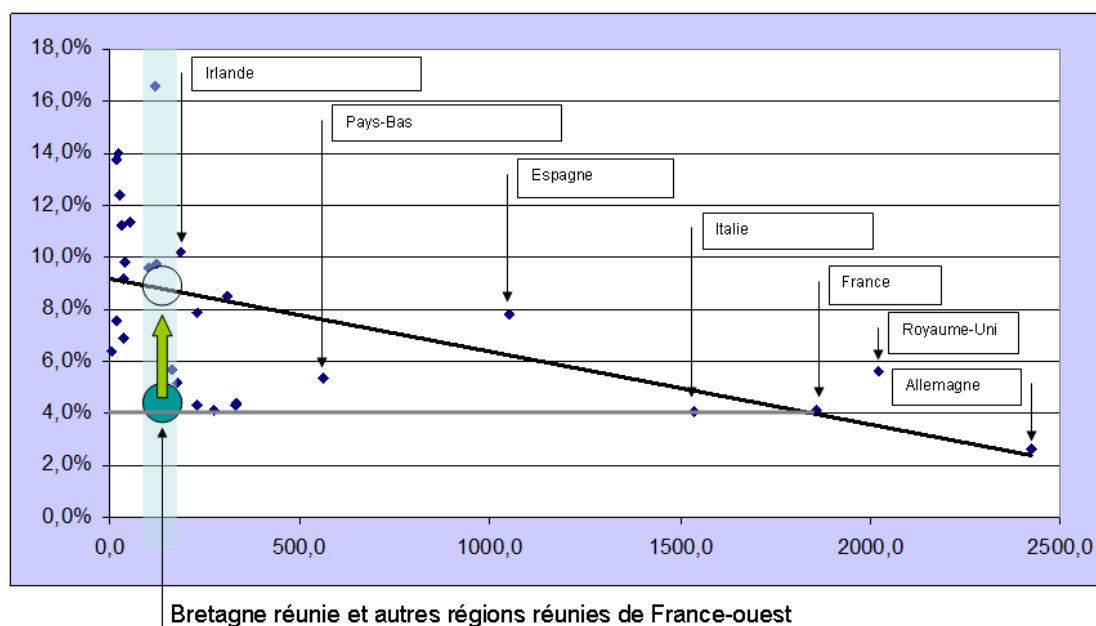


Figure 5 - Taux de croissance du PIB en fonction du PIB 2007 sur la période 1997-2007 pour les 27 Etats-membres de l'Union européenne⁵

⁴ Qui a été évalué pour 2005 à 2,2 % pour la Bretagne réunie dans une précédente étude du Cercle Pierre Landais : le budget public de la Bretagne, novembre 2009 (<http://www.agencebretagnepresse.com/fetch.php?id=16802>),.

⁵ En liseré bleu, la zone du PIB de la Bretagne ou des autres régions de France-ouest

Il n'existe pas en France de référence de région qui ait un taux de croissance significativement supérieur à la Bretagne réunie, sauf Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'azur. C'est hors de l'hexagone qu'il faut aller chercher des modèles de développement économique plus performants pendant la même période. Les grands Etats-membres de l'Union européenne ont un taux de croissance plus faible comparativement aux petits Etats-membres, ce qui s'observe sur le graphique ci-dessus.

Selon les références passées qui sont caduques aujourd'hui, les taux de croissance constatés dans les petits Etats-membres dynamiques avoisinaient les 9%, à comparer avec les 4 à 4,5 % bretons de la période d'avant la crise.

Parmi ces Etats-membres, il y a l'emblématique Irlande. Le taux de croissance du tigre celtique qui s'est maintenu à un niveau d'environ 10% pendant dix ans en fait une référence historique inégalée, même dans le sud-est asiatique. Les déboires actuels et la récession confirmée a révélé les fragilités du modèle irlandais. Cependant, la réaction du gouvernement irlandais, qui est allé jusqu'à réduire les salaires des fonctionnaires pour équilibrer le budget de l'état fait de l'Irlande une référence qu'il sera intéressant de continuer d'observer.

Des taux de croissance confortables peuvent aussi s'observer dans les régions fortes des grands Etat-membres comme la Catalogne, l'Ecosse, le Pays de Galles, Le Piedmont... Parmi toutes ces régions, il y a en particulier le Pays basque. Les médias parlent du Pays basque le plus souvent pour évoquer l'ETA et les derniers soubresauts de violence. Ce qui ne doit pas éluder les évolutions remarquables de cette Autonomie sur le plan institutionnel, démocratique, économique et social après la période du franquisme. Le développement économique du Pays basque résulte de l'approche des clusters initiée dans les années 1980-90 avec l'économiste américain Michael Porter et qui fonde le développement économique sur l'identité basque. C'est pour la Bretagne une référence incontournable.

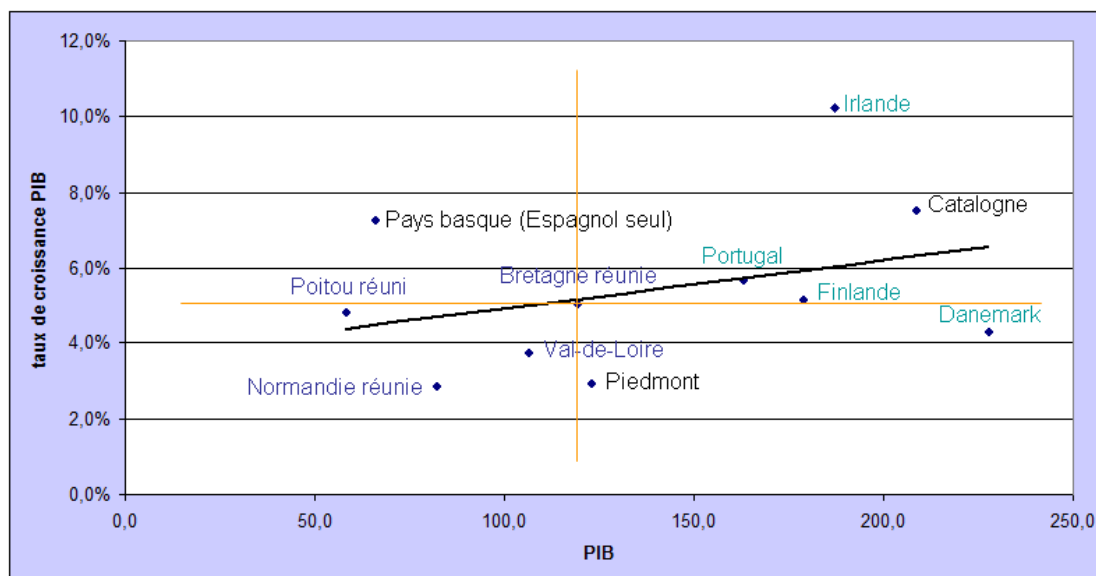
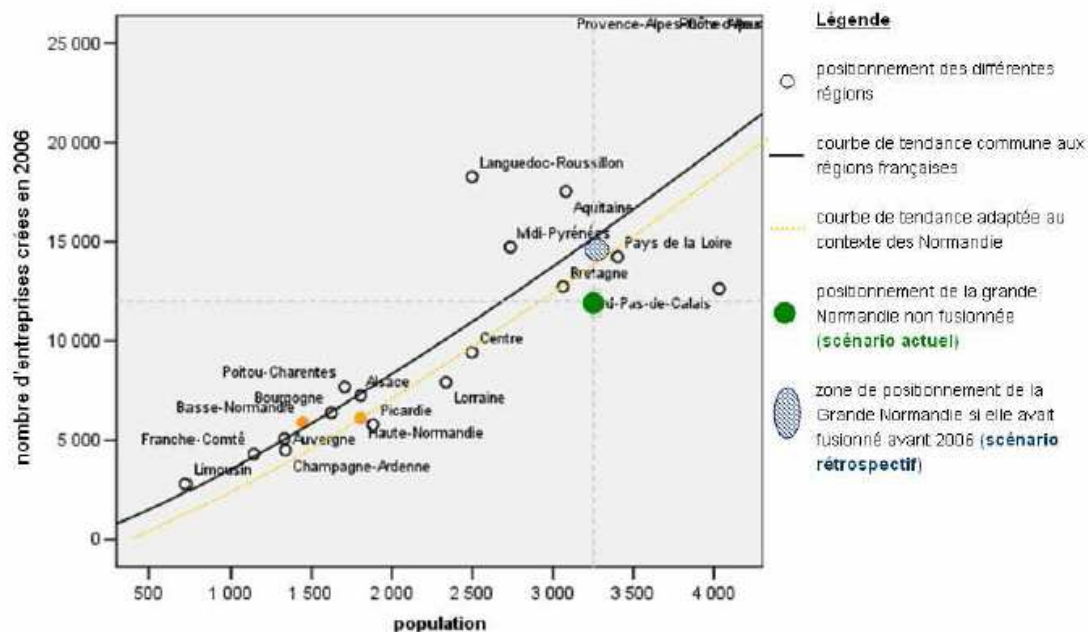


Figure 6 - Comparaison des régions de France-ouest avec d'autres régions ou Etats-membres européens (taux de croissance / PIB)

Création d'entreprise

L'étude sur la réunification de la Normandie a considéré un autre critère du dynamisme économique : la création d'entreprises, appréhendée là encore par rapport au niveau de la population. Ce critère peut lui aussi être généralisé à France-ouest de façon analogue au taux de croissance. On peut en déduire qu'à l'instar du taux de croissance du PIB, l'ensemble des régions réunies bénéficierait d'un renforcement de leur dynamisme selon ce critère.

En ce qui concerne la Bretagne (réunie), son taux de création d'entreprise se serait situé à un niveau de 17 000 contre 12 500 en 2006, soit un accroissement important de 36 %, lui aussi très favorable au taux de croissance.



Sources: données INSEE, SIRENE 2006, traitements et réalisation Edater

Figure 7 - Impact de la taille de la région sur le dynamisme de sa création d'entreprises (nombre de création d'entreprises 2006 par région en fonction du nombre d'habitants) [d'après Ineum Consulting, op. cit.]

Capacité à attirer des capitaux étrangers

L'étude sur la réunification de la Normandie a enfin analysé au autre critère du dynamisme économique : la capacité à attirer des capitaux étrangers rapportée à la population. Ce critère peut lui aussi être étendu à France-ouest. On peut en déduire qu'à l'instar du taux de croissance du PIB et du taux de création d'entreprises, l'ensemble des régions redéfinies bénéficierait là encore d'un renforcement de leur dynamisme selon ce critère.

En ce qui concerne la Bretagne (réunie), on peut estimer que son taux de création d'emplois serait passé de 0,8 à au moins 1% en 2006 dans l'ensemble des créations d'emploi par les investissements directs étrangers (IDE). Ce point est important car si la Bretagne à un niveau de création d'entreprises relativement satisfaisant, sa part d'investissements étrangers ne l'est pas autant : la meilleure lisibilité du territoire de la Bretagne à l'étranger sera un facteur déterminant dans ce sens.

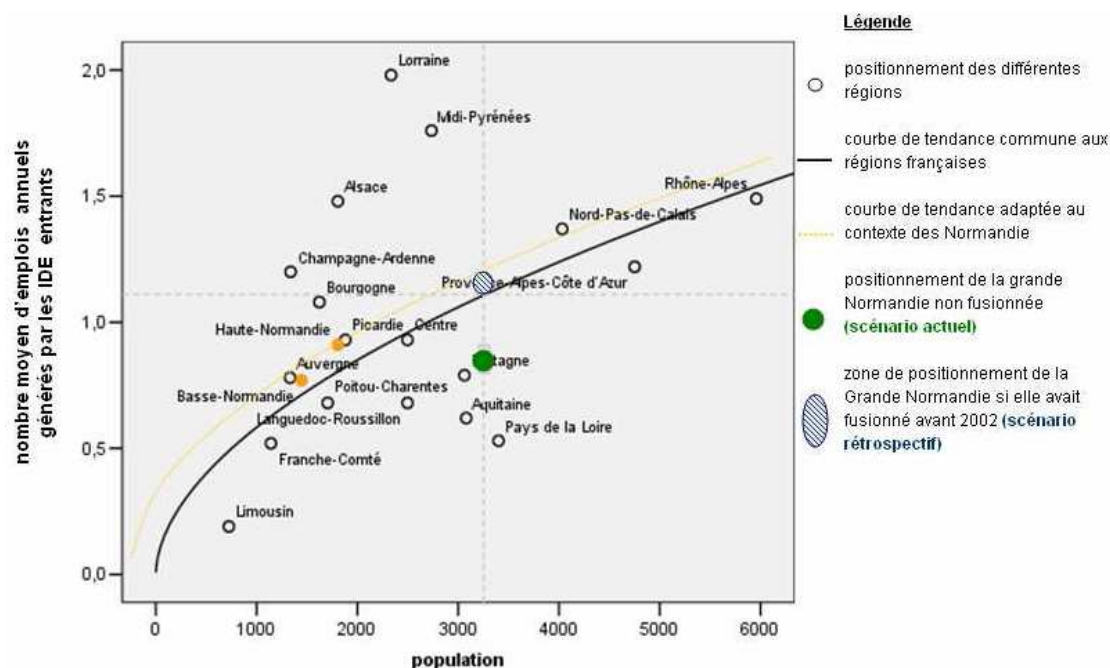


Figure 8 - Impact de la taille de la région sur sa capacité à attirer des capitaux étrangers (part des emplois générés par des IDE dans la création d'emploi totale, en fonction du poids démographique des régions) [d'après Ineum Consulting, op. cit.]

Prospective

L'ensemble des résultats établi à partir de trois critères économiques permettent de mettre en évidence les avantages qu'auraient procuré la réorganisation des régions de France-ouest. C'est dans la durée, de l'ordre d'une décennie, que ces avantages seraient devenus significatifs.

Toutes les considérations précédemment établies sur la taille des régions ont été établies sur une période passée de croissance continue d'au moins dix ans. Ce sont des scénarios rétrospectifs et on ne peut simplement plus extrapoler ces mêmes courbes pour l'avenir.

Depuis 2008, la récession atteint la France, la zone euro, les Etats-Unis... Il devient très difficile de faire des prévisions. De nombreuses prophéties veulent que la croissance reparte au bout d'un à deux ans. Il est douteux que les bulles financières soient aujourd'hui résorbées et que les plans de relance des Etats, qui représentent surtout des dérives de l'endettement, vont contenir la récession. La France résiste pour le moment un peu mieux que ses voisins européens, mais au prix d'un laisser-aller budgétaire plus important.

La réorganisation territoriale de France-ouest reste-t-elle pertinente ? Certainement ! En Espagne, l'Autonomie basque qui jouit d'une autonomie financière lui permettant de lever ses impôts et d'être cotée par les agences de notation, a été la dernière à entrer en récession, six mois après les autres Communautés espagnoles.

L'exemple irlandais, qui a prévalu pendant dix ans, ne peut devenir un contre-exemple. N'ayant pas la capacité de s'endetter comme la France, elle applique des mesures impopulaires aujourd'hui mais qui devraient se révéler bénéfiques dans l'avenir, à l'instar de la Suède dans les années 1990.

La réorganisation de France-ouest était souhaitable pour renforcer sa croissance économique, elle le reste encore plus pour affronter la décroissance.

IDENTITES REGIONALES

Le dynamisme d'une région s'observe par le dynamisme de son économie, mais aussi par de nombreux autres facteurs : sociaux, culturels, patrimoniaux... que l'on appréhendera globalement par son identité. C'est dans cette identité que se reconnaissent ses habitants et qui lui vaut sa reconnaissance par l'extérieur.

On constate que la proposition de Pierre-Yves Le Rhun réhabilite des identités qui ont conservé toutes leurs pertinences. Les régions futures rétablissent des territoires naturels disparus lors de la Révolution. La Bretagne retrouvera ses limites très anciennes presque intégralement⁶.

Ce qui sera presque aussi le cas de la Normandie. La réunification de la Normandie mettra fin aux ambiguïtés de la distinction « basse » et « haute » généralement mal comprises.

La région de Poitou-Charentes,⁷ correspond assez bien avec les limites historiques du Poitou, de l'Aunis, du Saintonge et de l'Angoumois.

Le Val-de-Loire ne correspond au nom d'aucune ancienne province française : elle correspond en revanche assez bien au regroupement du Maine, de l'Anjou, de l'Orléanais, de la Touraine et du Berry.

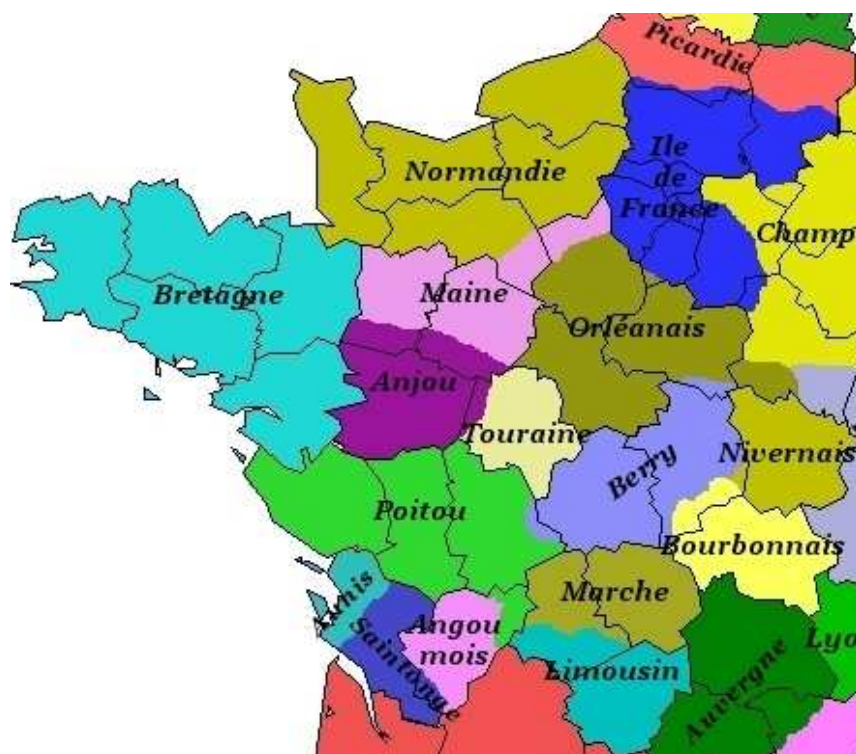


Figure 9 - Provinces, départements et régions... de France-Ouest

⁶ Au moment de la création des départements, quelques communes bretonnes ont été détachées de la Loire-Atlantique : Vritz (49) ; Boin... (85) : il conviendra de solliciter leur éventuel souhait de revenir à la Bretagne.

⁷ La dénomination utilisée revient aux régions elles-mêmes et les noms utilisés dans ce document ne présument pas des choix futurs. La région « PACA » organise un référendum pour changer de nom, le terme PACA n'étant jamais sorti de sa signification technocratique. Quand on a la chance de pouvoir s'appeler « Provence »...

Au contraire des trois autres régions, le Val-de-Loire ne reprend le nom d'un ancien territoire qui la compose, mais celui d'un territoire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 30 novembre 2000. Ce territoire est situé va de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49) sur une longueur de 280 km et près de 800 km².

Pouvant paraître moins ancrée historiquement, la région Val-de-Loire est assez bien adoptée par ses habitants : Roland du Luard, président du conseil général de la Sarthe, et Jean-Claude Boulard, maire du Mans, se sont prononcés en faveur d'une région Val de Loire en février 2009.



Le Val-de-Loire se situe donc au cœur de cette région future de France-Ouest et fait l'objet d'un effort promotionnel pour le tourisme de la part des régions « Centre » et « Pays-de-la-Loire »⁸.

La réorganisation de France-ouest permettra la disparition des régions aux identités artificielles comme la région centripète des Pays-de-la-Loire et la région Centre.

Malgré de dispendieuses campagnes publicitaires pour créer une identité « ligérienne », la promotion forcenée de la région « Pays-de-la-Loire » sans identité et sans âme pour essayer d'exister dans le public se traduit par un échec sans appel. La promotion en parallèle du Val-de-Loire, qui prend mieux dans le public du fait des châteaux de la Loire, ajoute aux ambiguïtés et à la confusion avec l'actuelle région des Pays-de-la-Loire.

On reste ébahi de constater que l'on a pu créer une région « Centre ». Faire la promotion d'une région « Centre » est un défi aux créatifs des agences de publicité et les élus de cette région ont essayé de changer de nom sans jamais réussir à se mettre d'accord.



Figure 10 - Le territoire du Val-de-Loire inscrit au patrimoine de l'UNESCO

⁸ <http://www.valde Loire.org/>

Ce « retour » au contour des anciennes régions ne constitue en aucune manière en une régression. Au contraire il s'agit d'une progression en permettant aux territoires avec leur identité, avec leur potentiel de développement, in fine, avec leur avenir.



Figure 11 - Le Val-de-Loire s'inscrit exactement dans la future région Val-de-Loire

D'un point de vue économique, le nom de la région est d'une importance capitale si elle souhaite avoir un rayonnement international. Le département du Maine-et-Loire n'hésite pas à s'appeler Anjou pour ses choix de développement économique⁹. De nombreuses entreprises de Loire-Atlantique adhèrent à l'association Produit en Bretagne¹⁰ et les offices de tourisme de Loire-Atlantique n'hésitent pas à mettre en avant l'identité bretonne de leurs cités de caractère.

⁹ www.anjou.org

¹⁰ <http://www.produitenbretagne.com/> X entreprises sur 232 entreprises adhérentes,



DES VALEURS À PARTAGER

Comparativement au succès de *Produit en Bretagne*, la tentative de création d'une marque « *Sud de France* »¹¹ qui ne se rattache à aucun territoire précis est un fiasco. Quand on a la chance de pouvoir s'appeler « Provence »... peut-on se permettre de ne pas la saisir ?¹²

Pour des raisons très particulières, tous les Américains connaissent la Normandie et les commémorations du débarquement renforcent encore cette réputation¹³. Il serait absurde de ne pas exploiter tout le potentiel que l'identité d'un territoire offre à sa population. L'étude *Ineum Consulting* sur la réunification de la Normandie n'a pas ignoré cet aspect :

L'impact majeur de la fusion sur le volet « international » est une affirmation de l'identité du territoire normand et l'amélioration de sa visibilité. Connue dans le monde entier pour des raisons historiques, la Normandie a intérêt à mettre en cohérence ses institutions avec cette vision unifiée qu'en ont les autres pays.

Une grande Région normande pourrait également définir une réelle stratégie d'action à l'international en offrant des outils et des services qui donnent envie d'investir et de s'implanter sur le territoire (ex : accueillir de nouvelles entreprises, faire venir des chercheurs...)

Les entreprises ne l'ignorent pas, l'identité, l'histoire et l'image sont des éléments fondateurs et porteurs leurs valeurs. Elles influencent la perception des consommateurs, clients ou utilisateurs des biens et services produits par ces entreprises.

Les questions de territoire et d'histoire ne sont pas anodines. Elles revêtent une très forte importance à la fois en termes d'images que ces régions ont vocation à véhiculer et le sentiment d'appartenance que peuvent éprouver ceux qui y vivent, le nom étant autant porteur d'une histoire que d'un avenir. La réorganisation des régions de France-ouest ne se justifie donc pas seulement par les seuls aspects économiques, mais aussi par les identités qu'elle permet de remettre en valeur et qui contribuent largement au dynamisme économique.

¹¹ <http://www.suddefrance-export.com/fr/outils/marque-sud-de-france>

¹² Le terme PACA qui n'a jamais fait l'objet d'un référendum est toujours resté abstrait même pour ses habitants et la région « PACA » en vient à organiser un référendum pour changer de nom...

¹³ La présence allemande sera souhaitable pour donner pleinement à ces commémorations le sens de la réconciliation européenne.



Figure 12 – L'agence de développement économique du Maine-et-Loire fait référence à l'Anjou

CONCLUSION

Dans le contexte de France-ouest, la réunification de la Bretagne ne s'inscrit pas dans une seule logique bretonne. Elle s'inscrit dans une logique plus générale de renforcement du niveau régional dans l'ouest de la France, avec des régions présentant un meilleur potentiel économique et des identités plus lisibles. Cette reconfiguration est aussi à même de mieux se prêter à des coopérations interrégionales bien vécues. En ce sens, la proposition de Pierre-Yves Le Rhun reprise par l'association Bretagne représente un optimum qui ne pourrait être significativement amélioré.

A la suite du Comité Balladur, le projet de loi portant sur la refonte des collectivités territoriales¹⁴, ne laisse pas présager d'une quelconque évolution des limites régionale mais au contraire un statu quo définitif en même temps que la complexification d'une organisation des collectivités territoriales déjà inextricable.

Le Cercle Pierre Landais fera part des stratégies possibles pour éviter l'enlissement et l'immobilisme sur cette question.

¹⁴ <http://www.senat.fr/dossierleg/pjl09-060.html>